

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le seize Mars, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2021

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, Mme GUERAULT Jessica, M. GERAULT Didier, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, Mme DUTERTRE Clarisse, M. CAPS David

Était excusé : /

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 23 février 2021

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal, celui-ci est accepté à l'unanimité :

- Appel d'offre de la voirie

### 1) Vote des taxes communales

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit voter les nouveaux taux pour 2021. Il précise que la taxe d'habitation étant supprimée, nous récupérons la part du département pour le foncier.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer les taux d'imposition 2021 aux montants suivants :

- Taxe Habitation	/
- Taxe Foncier Bâti	37.30 %
- Taxe Foncier Non Bâti	26.80 %

## 2) Budgets primitifs 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des quatre différents budgets primitifs de la commune pour l'année 2021. Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	1 257 633.72 €	663 129.62 €
EAU ASSAINISSEMENT	494 626.16 €	416 689.04 €
LOTISSEMENT LE VALLON DORE	19 023.98 €	19 018.98 €
LOTISSEMENT LES CHENES VERTS	160 871.70 €	100 715.19 €

Suite à la présentation détaillée de chacun de ces quatre budgets, les membres du conseil municipal les votent à l'unanimité.

## 3) Admissions en non-valeur

### 3-1 Admissions en non-valeur service commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les valeurs irrécouvrables reçues de Mr Le Receveur concernant des factures du budget commune (collectivités et établissements locaux) pour un montant total de 1.08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de MAYENNE
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,
- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre et signer les mandats correspondants.

### 3-2 Admissions en non-valeur service eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les valeurs irrécouvrables reçues de Mr Le Receveur concernant des factures du budget eau/Assainissement (facture eau et assainissement) pour un montant total de 20.46 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de MAYENNE
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,
- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre et signer les mandats correspondants.

#### 4) Reprise de délibération par rapport au prix du m<sup>2</sup> du lotissement du « Vallon doré »

M. le Maire propose de revoir le prix du m<sup>2</sup> des parcelles du lotissement du « Vallon Doré », et de le fixer à 8€ HT, prix du m<sup>2</sup> des parcelles du lotissement « les chênes verts ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix du m<sup>2</sup> des parcelles du lotissement du « Vallon Doré » à 8€ HT

#### 5) Relance Investissement Communal

Au vu de nos investissements prévus au budget, nous avons la possibilité de faire la demande des subventions suivantes :

- ✚ « Plan Départemental de relance » destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises à hauteur de 7 898€.
- ✚ « Relance investissement communal » destinée à accompagner les communes dans la relance de leurs projets à hauteur de 20% maximum du coût du projet plafonnée à 75 000€ et supérieur à 10 000€ (soit un projet de 50 à 375000€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la région.
- ✚ D'autoriser Mr Le Maire ou un adjoint à signer tous les documents correspondants

## 6) Commission logement

### 6-1 Cautiion Mme CHARTRAIN

Lors de l'état des lieux de sorti de Mme CHARTRAIN 10 rue des cytises, il a été constaté que le logement n'a pas été nettoyé correctement. Il a été entendu que si le ménage n'est pas effectué, la caution sera diminuée.

Le ménage du logement n'étant pas effectué, Le maire propose de déduire 100€ de la caution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retirer 100€ de la caution de Mme CHARTRAIN.

### 6-2 Régularisation du loyer de M. LENOIR et Mme POUVREAU

Étant constaté l'état du logement, Le maire propose de réduire de 100€ le prochain loyer de M. LENOIR et Mme POUVREAU en dédommagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision de déduire 100€ du prochain loyer de M. LENOIR et Mme POUVREAU.

## 7) Ressources Humaines

### ✚ Renouvellement CDD Prescillia LALLAIN.

Prescillia ne souhaite pas renouveler son contrat se terminant le 31 mars 2021 et autorise donc M. Le Maire à trouver une personne pour son remplacement.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas renouveler le contrat de Prescillia LALLAIN et autorise M. Le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

### ✚ CDD Remplacement Jean-Yves

M. Le Maire reçoit en entretien M. Gautrin Lucas jeudi 18 mars à 13h30 en vu du remplacement de M. BERTHOUT Jean-Yves.

Lui sera proposé un CDD de 3 mois, renouvelable, à 35h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'embauche d'une personne en contrat de 3 mois, renouvelable, à 35h hebdomadaire.

### ✚ CDD pour les vacances d'avril

M. le Maire informe de la nécessité de prendre une personne au centre de loisirs pour les vacances d'Avril.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

## 8) Appel d'offre voirie

M. le Maire informe qu'il est temps de lancer les appels d'offre pour la réfection de la voirie « route du Ham » et « route du Brossay ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ✦ Le lancement des appels d'offres pour la réfection des voiries
- ✦ De fixer une date pour la commission d'appel d'offre

## 9) Compte rendu des commissions et décisions

### Commission des affaires rurales, agricoles

Suite à la visite de différents chemins de la commune, nous avons décidé de demander des devis pour les éventuels travaux à réaliser.

## 10) Questions diverses

Ont été demandés un devis pour l'éclairage de la boulangerie et pour le remplacement de la tondeuse pour les espaces verts.

### Prochaines réunions

Conseil d'école  
Commission d'appel d'offre

le lundi 29 Mars 2021 20h30  
le Mardi 6 Avril 2021 20h30

Monsieur le Maire clos la séance à 23h00

Prochaines réunions du conseil municipal

- Le 20 Avril 2021 à 20h30

Le Maire



Stéphane RIOULT-LERICHE

